

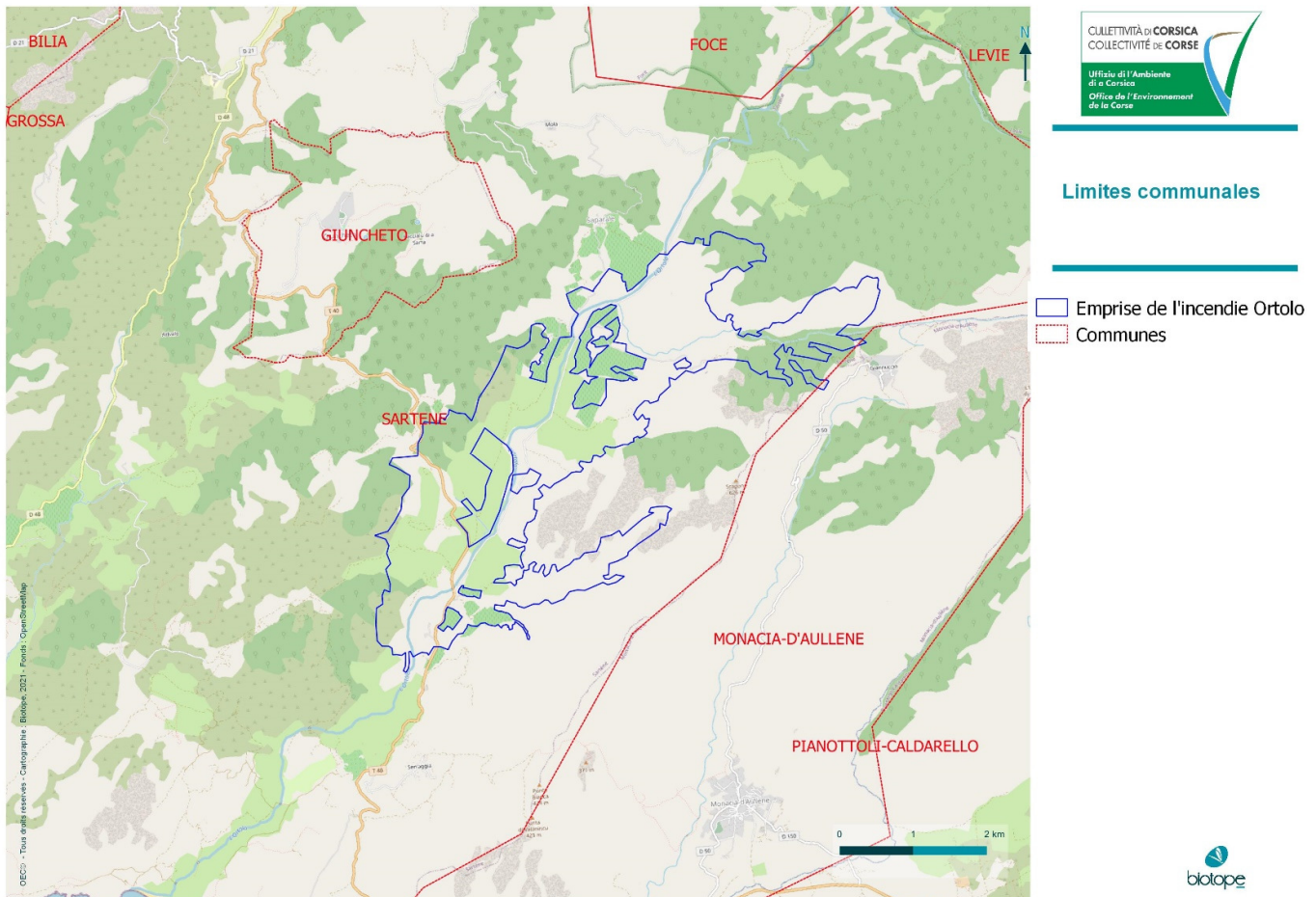
## Demande de dérogation par la capture temporaire d'espèces animales protégées (Tortue d'Hermann)

En décembre 2021, l'OEC a missionné la société BIOTOPE pour évaluer les besoins de réparation des préjudices écologiques, conséquences des incendies de l'ORTOLO et de VALLE MALE en date du 23 juillet 2009.

Sur le site de l'Ortolo, une campagne d'inventaires de terrain est nécessaire afin de consolider les expertises réalisées, et plus précisément l'état des pertes sur la Tortue d'Hermann. Cette expertise aura lieu au printemps 2022. Pour chaque individu contacté, la taille, l'âge et le sexe minima seront relevés et une photo du plastron sera réalisée. Une fois ces renseignements récoltés, l'individu est reposé à l'endroit même où il a été vu et prélevé. La manipulation au total dure maximum 10 mn par individu.

Afin de limiter le biais prospecteur, plusieurs prospecteurs se chargeront d'un site : ainsi la dérogation a été demandée pour plusieurs écologues.

Les captures seront réalisées au droit de la zone incendiée :



Pour réaliser ces manipulations, une dérogation est donc nécessaire pour obtenir l'autorisation de capture des spécimens de cette espèce protégée.